



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2010
Français
Original: anglais et français

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Soixante-et-unième session

Genève, 4-8 octobre 2010

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire et annotations

Rapports sur les travaux du Comité permanent

**Budgets-programmes, gestion, contrôle financier
et administratif**

Rapport de la quarante-neuvième réunion du Comité permanent (21 septembre 2010)

Rapport du Comité permanent

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour.....	2	3
III. Adoption du projet de rapport de la quarante-huitième réunion du Comité permanent.....	3	3
IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines	4-23	3
A. Finances	5-6	3
B. Contrôle	7-12	3
C. Audit interne	13-14	4
D. Gestion.....	15-17	5
E. Ressources humaines	18-23	6
V. Programmes-budgets et financement	24-34	7
A. Mise à jour sur les budgets-programmes et le financement pour 2010.....	25-29	7
B. Budget-programme biennal du HCR pour 2010-2011	30-34	8
VI. Coordination.....	35-40	8
VII. Questions diverses.....	41	9
 <i>Annexes</i>		
I. Décision sur les budgets-programmes globaux et le financement pour 2010		10
II. Listes de points nécessitant une suite à donner		11

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Peter Woolcott (Australie) ouvre la réunion et présente le rapport de sa récente mission sur le terrain du 4 au 10 juillet en Egypte et au Yémen.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/61/SC/CRP.22/Rev.1) est adopté.

III. Adoption du Projet de rapport de la quarante-huitième réunion du Comité permanent

3. Le rapport de la quarante-huitième réunion du Comité permanent (EC/61/SC/CRP.21) est adopté.

IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines

4. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Haut Commissaire adjoint souligne l'importance de l'obligation redditionnelle – à l'égard des gouvernements hôtes, de la communauté internationale et des bénéficiaires – concernant la manière dont le HCR recueille, engage et rend compte des fonds. La nouvelle structure budgétaire permet au Haut Commissariat de montrer pour la première fois les coûts réels de l'assistance à plus de 35 millions de personnes prises en charge par le HCR et la gestion basée sur les résultats (RBM) ainsi que l'évaluation des besoins globaux (GNA) constituent des outils essentiels permettant au Haut Commissariat d'atteindre ses objectifs de la façon la plus efficace compte tenu des fonds mis à sa disposition.

A. Finances

5. Le Chef de la Section du contrôle financier présente les comptes pour 2009 tels qu'indiqués dans le document A/AC.96/1083.

6. Bien que le HCR ait clos l'exercice sur une position financière favorable, les délégations se déclarent préoccupées par le déclin du financement des programmes supplémentaires et demandent au HCR son opinion sur la gestion de ce problème. En réponse, le Haut Commissaire adjoint rappelle que le déclin du financement des budgets supplémentaires pour 2009 s'inscrit dans le cadre de l'ancien système budgétaire; pour 2010 et 2011, en vertu de la nouvelle structure, les budgets supplémentaires seront intégrés dans le budget GNA au cours de l'exercice financier suivant. Bien que l'on puisse s'attendre à la création de budgets supplémentaires, il estime que leur niveau devrait être inférieur à celui des années passées.

B. Contrôle

7. Le Conseiller politique principal auprès du Bureau du Contrôleur présente le Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la comptabilité de 2009 (A/AC.96/1086) ainsi qu'un rapport récapitulatif sur les principaux secteurs à risque (CRP.23) et un document sur les mesures prises ou proposées en réponse au rapport du

Comité des commissaires aux comptes (A/AC.1086/Add.1). Le Comité des commissaires aux comptes a présenté 24 recommandations dans son rapport de 2009, dont 11 ont été considérés comme des recommandations principales. La plupart ont trait à des questions et des thèmes soulevés auparavant : elles ont été acceptées par le HCR et ont fait l'objet d'une réponse. La comptabilité du HCR pour 2009 n'a pas fait l'objet de réserves d'audit.

8. Le Conseiller politique principal décrit les trois principaux secteurs à risque identifiés en 2009 : attestations d'audit des partenaires d'exécution; gestion des actifs; financement du passif lié aux prestations à et après la cessation de service. Le Comité a noté des améliorations au niveau des deux premiers secteurs mais encourage le HCR à poursuivre ses efforts. Concernant le troisième secteur, le Comité exprime sa préoccupation de voir qu'aucune décision n'a encore été prise concernant le financement.

9. Concernant les recommandations de 2008, la plupart ont été complètement mises en œuvre ou le sont actuellement et le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport actuel reconnaît que le HCR a déployé des efforts considérables pour apporter une amélioration dans les secteurs soulevés.

10. Les délégations se félicitent des progrès accomplis et du fait que l'audit de 2009 du HCR n'a pas fait l'objet de réserves; toutefois, elles encouragent le HCR à poursuivre ses efforts, particulièrement concernant les recommandations datant de plus de deux ans. Une délégation suggère au HCR d'envisager d'adopter une approche de gestion des risques d'entreprise qui rendrait le suivi plus ciblé. Un certain nombre de délégation se félicitent de l'interaction et de la coopération plus systématiques entre les divers organes de contrôle du HCR ainsi que de l'établissement d'un Comité consultatif indépendant, devant commencer ses activités en 2011 et souligne l'importance d'une indépendance authentique.

11. Concernant le financement du passif lié aux prestations à et après la cessation de service, le HCR a été invité à présenter au Comité exécutif une analyse approfondie des options, y compris des risques ainsi qu'une indication de l'option privilégiée par le HCR afin que les Etats membres soient mieux à même de donner leurs conseils. Un certain nombre de délégations réitèrent que la conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) doit rester une priorité pour le HCR. Concernant la question des attestations d'audit des partenaires d'exécution, le HCR est invité à évaluer la capacité de tout nouveau partenaire national en matière d'attestations d'audit.

12. Répondant aux diverses questions soulevées, le Haut Commissaire adjoint rassure le Comité sur le fait que le HCR aborde la question de la gestion des risques et annonce qu'un poste de rang supérieur a été créé pour déterminer la marche à suivre. Concernant le financement du passif lié aux prestations à et après la cessation de service, le Conseiller politique principal explique que le HCR engage actuellement un actuaire pour évaluer les options et qu'il communiquera les résultats de cette évaluation au Comité exécutif.

C. Audit interne

13. Le Chef du Service d'audit de Genève du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) présente le rapport annuel sur les activités d'audit interne (A/AC.96/1088) couvrant la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Les conclusions clés incluent la nécessité de :

a) Continuer d'accorder une attention au contrôle et à la supervision des partenaires d'exécution ;

b) Elaborer des politiques et des procédures pour gérer le suivi éloigné dans les régions présentant des difficultés au niveau de la sécurité afin d'assurer une cohérence et la capacité de démontrer des résultats ;

c) Publier des procédures d'opérations standard pour les effectifs en technologie de l'information sur le terrain ; et

d) Améliorer la participation du HCR aux activités conjointes des Nations Unies, y compris l'approche modulaire et les fonds humanitaires communs, pour une efficacité plus grande.

14. Un certain nombre de délégations se déclarent préoccupées par les postes vacants au BSCI. Le sentiment général est que le HCR a besoin de passer en revue l'intégration de ses activités dans l'approche modulaire interinstitutions, notamment pour éviter les doublons. Concernant la question des dispositifs de suivi éloigné dans des environnements hautement risqués, alors que l'approche du HCR en Iraq est considérée comme novatrice et efficace, les délégations estiment qu'il est nécessaire d'être plus cohérent. Les délégations sont d'accord avec la recommandation du BSCI concernant le Fonds humanitaire commun pour le Soudan et exhorte le HCR à veiller à ce qu'il dispose d'une capacité de terrain suffisante pour puiser dans ces mécanismes de financement.

D. Gestion

15. Le Haut Commissaire adjoint présente un exposé du processus de changement de structure et de gestion décrivant les résultats atteints et les défis rencontrés en 2010 après pratiquement une année de fonctionnement de la nouvelle structure budgétaire et de nouveaux instruments de planification. Il donne des informations au Comité sur la gestion basée sur les résultats ; l'utilisation du nouveau logiciel *Focus* et la façon dont le HCR supervise les changements, y compris moyennant des aperçus des opérations dans les pays et d'une étude de la régionalisation. Le Haut Commissaire adjoint décrit ensuite certains des ajustements apportés et les nouvelles étapes telles que l'amélioration de l'utilisation des systèmes de technologie de l'information du HCR. Concernant le contrôle, il indique que d'ici à la prochaine réunion du Comité permanent, le mandat du nouveau Comité consultatif indépendant sera prêt ainsi que les résultats d'une étude sur la coordination du contrôle au sein du HCR.

16. Les délégations se félicitent des actualisations régulières concernant la réforme. Toutefois, elles demandent au HCR de publier un document de séance sur les questions relatives à la réforme plutôt que de présenter un exposé lors des réunions ultérieures. Un certain nombre de gouvernements se félicitent des plans du HCR pour contrôler les structures et les instruments récemment mis en place et encouragent le HCR à présenter les conclusions des évaluations éclairés aux gouvernements ainsi qu'aux partenaires. Les délégations expriment leur intérêt pour l'étude sur les mesures de décentralisation et de régionalisation, y compris l'établissement du Centre de services globaux à Budapest et l'impact correspondant sur les opérations tant positif que négatif. Concernant la gestion basée sur les résultats, les délégations exhortent le Haut Commissariat à continuer de peaufiner ces objectifs et indicateurs de départ afin de révéler les résultats et l'impact en termes réels.

17. Le Haut Commissaire adjoint reconnaît qu'il serait utile de disposer de mises à jour sur les réformes sous la forme de rapports au Comité. Concernant la gestion basée sur les résultats, il explique que l'objet de ces évaluations instantanées est de jauger les impressions du personnel sur le terrain. En réponse à la demande d'une information supplémentaire sur l'impact des changements structurels, il est trop tôt pour procéder à cette analyse. Toutefois, il déclare qu'il y a un déplacement considérable des ressources sur le terrain et que la création du Centre de services globaux à Budapest a permis de disposer de services essentiels dans un lieu d'affectation moins onéreux tout en maintenant, voire en améliorant la qualité et le niveau des services. Si l'on anticipe quelque peu, *Global Focus* permettra au Haut Commissariat de tirer profit d'un volume énorme d'informations et de les convertir en rapports utiles aux gouvernements. En conclusion, le Haut Commissaire

adjoint rappelle aux délégations que l'essentiel des activités conduites par le HCR ne peuvent être mesurées au plan quantitatif et il espère qu'il y aura place pour une évaluation qualitative.

E. Ressources humaines

18. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines présente une mise à jour sur les questions relatives aux ressources humaines telle qu'indiquée dans le document de séance EC/61/SC/CRP.4. Il esquisse un certain nombre d'objectifs vastes dans le secteur de la gestion des ressources humaines, y compris les efforts pour satisfaire les besoins du personnel et des opérations et exprime de sérieuses préoccupations concernant les plans discutés à New York pour adopter un système unique concernant le déploiement de fonctionnaires sur le terrain. Il explique au Comité qu'il est absolument critique d'avoir des conditions de service adéquates pour le personnel travaillant dans des lieux d'affectation n'accueillant pas les familles afin de permettre au HCR d'être performant dans les environnements les plus complexes et les plus risqués. Au cours de son introduction, le Directeur présente également certaines statistiques comparatives pour illustrer la ventilation des effectifs du HCR, y compris par nationalité et par appartenance sexuelle, dont des copies sont fournies aux membres du Comité exécutif au cours de la réunion.

19. Les délégations demandent un appui aux politiques globales ainsi qu'aux instruments tels que le système de gestion de l'appréciation du comportement professionnel adopté. Le Comité souhaite connaître les impressions du personnel concernant l'impact des changements qui ont eu lieu. Sur la question des prestations au personnel, de nombreuses délégations admettent que le HCR n'a pas intérêt à porter atteinte aux conditions de service pour le personnel basé dans des lieux n'acceptant pas les familles du fait de l'harmonisation du système.

20. Les délégations se félicitent du fait que le Haut Commissaire s'engage à garantir de façon prioritaire des effectifs adéquats de protection en 2011. Les participants appuient également les efforts du HCR pour se tourner vers un recrutement extérieur par le biais d'un fichier d'administrateurs internationaux et le nouveau système PRIDE (recrutement, formation et déploiement d'administrateurs) ; travailler à la parité ; et adopter une carte de pointage concernant le genre et la diversité. En même temps, plusieurs délégations restent insatisfaites de la représentation géographique au niveau des effectifs et se demandent si les nouveaux paramètres de recrutement permettront de remédier au déséquilibre.

21. La quasi-totalité des intervenants se déclarent préoccupés par le problème des fonctionnaires en attente d'affectation et exhortent le HCR à trouver une solution en accord avec les recommandations de l'audit du BSCI sur cette question. Tout en reconnaissant les implications du système de roulement et le fait qu'il y aurait toujours des fonctionnaires en attente d'affectation, certaines délégations suggèrent un ordre de valeur concernant un nombre acceptable de SIBA au sein de l'Organisation afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés.

22. En réponse aux commentaires sur la question des SIBA, le Haut Commissaire adjoint et le Directeur conviennent qu'il est important d'établir le niveau de tolérance. Au bout de cinq ans, on prévoit que le nombre de fonctionnaires titulaires de contrats de durée indéterminée et permanents sera inférieur. Concernant les 40 fonctionnaires en attente d'affectation depuis plus de deux ans, le Directeur précise que, dans la plupart des cas, ce sont pour des raisons de maladie. Il assure que le Comité continuera de travailler au règlement de cette question et communiquera le rapport d'audit dès qu'il sera disponible. Le Haut Commissaire adjoint ajoute que le HCR doit organiser davantage de formations à mi-carrière, faciliter les perspectives de carrière et créer davantage de postes d'experts.

23. Concernant l'attitude du personnel à l'égard de la réforme, le Directeur informe le Comité que la troisième enquête générale sur le personnel sera effectuée en 2011 afin d'obtenir une évaluation plus significative, suite à la mise en œuvre de bon nombre des nouvelles politiques actuelles. Il démontre ensuite à quel point les effectifs du HCR satisfont aux critères de diversité.

IV. Programmes-budgets et financement

24. Présentant le point sur les budgets-programmes et le financement, le Haut Commissaire adjoint fait un exposé au cours duquel il rappelle comment le HCR a évalué, planifié et établi des activités prioritaires grâce aux processus d'évaluation des besoins globaux afin d'élaborer son budget de 2010. Il démontre également comment les opérations seront affectées par les déficits financiers en prenant quelques exemples dans des opérations clés.

A. Mise à jour sur les budgets-programmes et le financement pour 2010

25. Le Chef de la Section du Budget-programme (PBS) informe le Comité de la situation financière globale pour 2010 (au 31 août), telle que présentée dans le document EC/61/SC/CRP.25/Rev.1). Le budget s'établit à 3 288,7 millions de dollars E.-U., le total des fonds disponibles pour 2010 s'élevant à 1 986,9 millions de dollars E.-U. pour 2010, le déficit projeté étant de l'ordre de 1 301,8 millions de dollars E.-U. Toutefois, cette situation pourrait être affectée par les fluctuations des taux de change.

26. La Directrice de la Division des relations extérieures (DER) présente des commentaires sur le niveau de financement ; les nouveaux programmes supplémentaires créés en 2010 ; la date des contributions ; les mécanismes de financement des Nations Unies et conjoints ; et les questions de financement du secteur privé. Elle exprime sa profonde reconnaissance à l'ensemble des pays hôtes, donateurs et partenaires pour leur générosité et leur appui et, en clôture, demande des contributions supplémentaires flexibles pour répondre aux besoins non encore couverts.

27. Les délégations apprécient les exemples utiles fournis par le Haut Commissaire adjoint eu égard à l'impact prévu sur les bénéficiaires si le budget de 2010 n'est pas intégralement financé et plusieurs délégués se font l'écho des appels du HCR pour des contributions additionnelles fermes et prévisibles afin de combler le déficit. Un Etat membre hôte de réfugiés évoque l'impact de coupures budgétaires en 2010 sur les activités de santé, d'assainissement et d'autosuffisance pour les réfugiés ainsi que sur le secteur de la création de capacités. Certaines préoccupations sont soulevées concernant le volume de transfert des réserves pour couvrir les coûts du Siège et il est suggéré que les activités du Siège soient prévues au sein de l'évaluation des besoins globaux afin de diminuer les recours à la Réserve des opérations.

28. Le Haut Commissaire adjoint prend acte des suggestions relatives à la réduction du déficit financier moyennant la gestion basée sur les résultats et l'appel aux nouveaux donateurs en élaborant une nouvelle stratégie de financement auprès du secteur privé. En réponse à des questions concernant la capacité du HCR à assumer de nouvelles tâches, le Haut Commissaire adjoint précise qu'il faudrait de nouveaux financements pour intervenir lors de catastrophes naturelles lorsque le HCR est sollicité. La Directrice de la DER fait part des efforts actuels pour mobiliser davantage les ressources ; notamment la formation du personnel dans les secteurs du financement conjoint et dans les activités de commercialisation du secteur privé.

29. Avant la clôture de ce point, le projet de décision sur les budgets-programmes et les financements globaux pour 2010 contenus dans le document EC/61/SC/CRP.25/rev.1 est adopté (voir annexe I).

B. Budget-programme biennal du HCR pour 2010-2011

30. Le Chef de la Section du Budget-programme passe en revue les principaux éléments du Budget-programme biennal révisé pour 2010 – 2011 (A/AC.96/1087) et son additif, le Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires présenté dans le document de séance EC/61/SC/CRP.27.

31. Plusieurs délégations présentent des commentaires sur l'utilité d'une réunion consultative informelle au début de septembre pour permettre une présentation et une discussion initiales du document budgétaire biennal révisé pour 2010-2011. Bien que l'on enregistre un fort appui à l'évaluation des besoins globaux et à la nouvelle structure budgétaire, le HCR est invité à clarifier cette politique et à élaborer des lignes directrices en matière de hiérarchisation des activités ; à assurer un système solide de gestion basée sur les résultats afin de mieux montrer les résultats sur le terrain ; et de donner un nouvel élan à la stratégie de mobilisation des ressources.

32. Des délégations demandent des éclaircissements concernant les besoins non couverts ainsi que sur la façon dont les contributions non étroitement affectées étaient allouées de façon transversale entre les différents piliers, particulièrement pour les situations de populations mixtes où tous les bénéficiaires méritent un appui sans discrimination et sur la base des besoins. Une délégation suggère au HCR d'établir un mécanisme pour alerter les membres du Comité exécutif sur tout changement au niveau des appels concernant les budgets supplémentaires et une autre délégation demande si le budget de 2011 suffira à couvrir les situations imprévues ou si, comme en 2010, il y aurait des révisions et des augmentations fréquentes pour inclure les nouveaux programmes supplémentaires.

33. Ayant pris note des commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), les délégations encouragent le HCR à accorder une attention particulière à la hiérarchisation des priorités ; pour suivre le dialogue avec d'autres organisations eu égard à la mobilisation des ressources et à la planification sur la base des besoins identifiés ; améliorer la gestion des risques et poursuivre les efforts pour respecter le délai du 1^{er} janvier 2012 au niveau de l'application des IPSAS.

34. Dans leur réponse le Chef du Service du Budget-programme ainsi que le Haut Commissaire adjoint donnent des éclaircissements sur la façon dont ces contributions non strictement affectées pouvaient être utilisées entre les différents piliers ainsi que sur l'utilisation de la Réserve des opérations. De nouveaux tableaux indiquant les entités et reflétant les buts et les priorités seront mis à la disposition de la prochaine réunion du Comité permanent.

V. Coordination

35. Le document de séance *Mise à jour sur les questions de coordination : partenariats stratégiques* (EC/61/SC/CRP.26) est présenté par la Directrice de la DER qui rappelle l'évolution des partenariats du HCR depuis 1951 et présente des commentaires sur les secteurs clés où le HCR s'emploie à renforcer les stratégies conjointes et les efforts déployés conjointement avec d'autres acteurs humanitaires. Il s'agit notamment de la réforme humanitaire, en particulier l'approche modulaire ; le renforcement de la coordination humanitaire ; les partenariats au niveau national et l'obligation redditionnelle à l'égard des populations touchées par le déplacement forcé.

36. Les délégations encouragent le HCR à poursuivre son engagement au niveau des partenariats multilatéraux et bilatéraux en établissant des stratégies à long terme et des relations solides avec d'autres acteurs, notamment les gouvernements hôtes et les organisations non gouvernementales nationales. Cela inclut la nécessité pour les institutions humanitaires de coordonner leurs interventions non seulement entre elles mais également avec le pays hôte. Des questions sont posées concernant les procédures de sélection pour

les partenaires et les implications opérationnelles et politiques des efforts visant à développer les partenariats locaux et nationaux, y compris comment le HCR envisage de réduire le fardeau administratif et bureaucratique pesant sur les partenaires locaux et nationaux.

37. Tout en reconnaissant les contributions du HCR à la réforme humanitaire et à l'approche modulaire, plusieurs délégations font des commentaires sur la nécessité de personnel expérimenté et qualifié pour prendre la responsabilité des modules au niveau des pays et pour améliorer la capacité en matière de coordination. Malgré les progrès accomplis au niveau des évaluations conjointes des besoins, des déficiences sont notées dans des domaines tels que les évaluations de vulnérabilité qui se sont fait jour dans l'opération de Haïti et le Comité encourage le HCR à rester engagé au sein du Groupe interinstitutions conduit par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

38. Un certain nombre de délégations se font l'écho du HCR dans la mesure où les coordonnateurs humanitaires doivent avoir le bon profil et les qualifications adéquates – notamment une riche expérience humanitaire ainsi que des compétences et des expériences au niveau des pays et, dans certaines situations, la combinaison de Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire peut ne pas être la bonne option.

39. Les délégations se félicitent de l'accent mis dans le document de séance sur la question de l'obligation redditionnelle à l'égard des populations touchées. Néanmoins, on souligne que les mesures visant à assurer la protection contre l'exploitation et les sévices sexuels ne peuvent être considérées isolément et comme l'ont déjà reconnu les ONG, les bénéficiaires doivent avoir un accès à une information adéquate, aux processus décisionnels et aux mécanismes adéquats de dépôt de plainte.

40. Dans sa réponse, la Directrice reconnaît certains des secteurs où le HCR devrait renforcer la coordination et le partenariat, notamment eu égard aux évaluations des besoins conjointes. Une plus grande participation au niveau politique dans les débats interinstitutions sur l'approche modulaire ; et la simplification des procédures avec les partenaires d'exécution locaux et nationaux parmi les ONG pour alléger les charges administratives. Le Chef de l'Unité interinstitutions fait également des commentaires sur la question de l'engagement et de l'investissement à long terme au niveau des partenariats nationaux et invite les membres du Comité exécutif à faire part de leurs idées sur cette question.

VI. Questions diverses

41. En l'absence d'autres questions à traiter, le président clot la réunion.

Annexe I

Décision sur les budgets-programmes globaux et le financement pour 2010

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif à sa soixantième session sur les questions relatives aux finances et aux programmes (A/AC.96/1078, par. 14) ainsi que ses débats au titre des budgets-programmes et du financement à la quarante-huitième réunion du Comité permanent,

Réaffirmant l'importance du partage international de la charge et des responsabilités afin de réduire le fardeau pesant sur les pays d'accueil de réfugiés, particulièrement les pays en développement,

1. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixantième session, a approuvé des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget-programme biennal de 2010-2011 s'élevant à 2 778 471 100 dollars E.-U. en 2010, y compris une contribution du Budget ordinaire des Nations Unies aux coûts du Siège, une Réserve des opérations (soit 10 pour cent des activités programmées au titre des piliers I et II), soit 196 826 200 dollars E.-U., un montant de 20 millions au titre de la Réserve relative aux « Activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat » ; et note que ce crédit, ajouté aux 12 millions pour les administrateurs auxiliaires en 2010 a porté le total des besoins pour 2010 à 3 007 297 300 dollars E.-U. ;

2. *Note* que les budgets supplémentaires pour 2010 s'élèvent actuellement à 281,4 millions pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;

3. *Prend note* d'une augmentation du Budget annuel du HCR en 2010 s'élevant à 281,4 millions, ce qui porte le budget annuel révisé de 2010 à 3 288 millions de dollars E.-U. ;

4. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues en 2010 pourraient se traduire par la nécessité de créer ou d'élargir les budgets supplémentaires et que des ressources additionnelles seraient ainsi nécessaires pour couvrir ces nouveaux besoins ;

5. *Note* que les recettes projetées pour 2010 laissent apparaître un déficit éventuel de 1 301,8 millions de dollars E.-U. au titre du Budget annuel ; et

6. *Exhorte* les Etats membres, à la lumière des besoins importants que doit couvrir le HCR, à continuer de répondre avec générosité, ponctualité et dans un esprit de solidarité à son appel de ressources pour couvrir intégralement la dotation budgétaire approuvée pour 2010.

Annexe II

Listes de points nécessitant une suite à donner

1. Le HCR doit fournir les détails de l'approche du Comité consultatif de contrôle indépendant.
 2. Le HCR doit fournir une analyse des options de financement du passif lié aux prestations à et après la cessation de service, y compris les risques ainsi qu'une indication de l'option jugée la meilleure.
 3. Le HCR doit fournir de nouveaux tableaux indiquant la ventilation budgétaire entre les différentes entités, traduisant les buts et priorités pour la prochaine réunion du Comité permanent.
-